CTA du 25 février : point LDG Mobilité second degré

Les avancées obtenues par les délégués de l'UNSA Education lors du GT et du CTA :

- Pendant les processus de mobilité, la ligne téléphonique ne doit pas être une éventualité et sera mise en place
- Harmonisation des 3 parties (générale, tableau récapitulatif et fiches techniques) pour une meilleure lisibilité, compréhension et information des agents
- Intégration de la commune du Grand Serre à la ZR26.1 en complément de la 38.4
- Demande d'intégration des CPIF au mouvement INTRA des enseignants
- Confirmation de la mise en place d'une commission unique traitant des postes relevant du 2d mais ouverts au 1er et second degré
- Précision sur les MCS : points accordés pour le département et l'académie au plus près de l'établissement perdu (ou de la ZR perdue)
- PSY-En : un agent affecté sur une circo rattaché à une REP bénéficiera de la bonification REP

Les nouveautés pour 2021 :

- les ZR ne sont plus des déclencheurs de la bonification de rapprochement de conjoint
- favoriser les retours de détachement et de MCS de TZR sur des postes fixes afin éviter une réaffectation trop lointaine
- choix pour les enseignants agrégés et certifiés d'économie-gestion de leur discipline de mouvement parmi l'une des trois disciplines/spécialités : comptabilité, finance ou marketing.
- Maintien exceptionnel pour cette année de la date du 31 octobre 2020 pour la date de pacs

- date limite de déclaration d’un enfant à naître portée au 28 février en plus du certificat médical de déclaration de grossesse daté au plus tard au 31 décembre

- Maintien des points REP acquis si perte du poste par MCS

- Maintien des points REP acquis si agent en disponibilité sur demande de l’agent